

**JNRL**  
**2022**

# 5<sup>e</sup> Journée Nationale de la Rhumatologie Libérale

**Samedi 15 octobre 2022**

**Les Salons de l'Aveyron, Paris**

Présidents du congrès : *Dr Eric GIBERT et Dr Henri LELLOUCHE*



## Pertes de chance en rhumatologie

**Nous, représentant les associations de patients ayant besoin de consultations de rhumatologie et/ou soignés pour des pathologies rhumatismales chroniques, et l'ensemble des rhumatologues, en formation, hospitaliers et libéraux, faisons une demande conjointe vitale auprès de notre ministre le Docteur François Braun de doublement des effectifs d'internes en rhumatologie pour la France entière (actuellement 88 postes d'internes par an en national) pour enrayer la pénurie de rhumatologues.**

Nous sommes passés de 2013 à 2022 de 1 907 à 1 522 rhumatologues exerçant en libéral France entière. La région Ile-de-France a perdu 92 rhumatologues depuis 2010. La mise en place des équipes de soins spécialisés (ESS) en rhumatologie, satellites des communautés professionnelles de territoire (CPTS), est impossible à organiser en période de pénurie.

La projection de cette pénurie est dramatique compte-tenu de la moyenne d'âge des rhumatologues : en Ile-de-France, plus de la moitié a plus de 60 ans, le tiers plus de 65 ans, avec des carences d'installation en libéral, des manques de rhumatologues dans les établissements publics universitaires, régionaux et privés, et des départs en retraite sans perspective de successions.

Nos cabinets débordent de consultations, et les délais d'obtention de rendez-vous de rhumatologie ne répondent plus à la demande, passant en moyenne de 3 à 6 mois, exposant les patients à des pertes de chance et des surcoûts pour eux-mêmes et l'Etat. En effet, nous avons tous été confrontés à un patient par exemple avec un épanchement de genou ayant consulté plusieurs fois son médecin traitant, venu aux urgences à plusieurs reprises sans possibilité de ponction, ayant bénéficié d'une voire deux IRM, ayant multiplié les consultations chez l'ostéopathe, sans amélioration de son état, après un errement du parcours de soins pendant plusieurs mois et pour des surcoûts personnels, pour la CNAM et pour la société non justifiés. Toutes ces errances de parcours onéreuses pourraient être évitées si le nombre de rhumatologues de ville, hospitaliers et en formation pouvait répondre aux besoins populationnels.

Or la projection de cette pénurie va vers l'aggravation en raison de l'absence d'internes en formation supplémentaires. Nous avons demandé pour notre région un doublement de leur nombre, ce qui reviendrait en rhumatologie à passer en Ile-de-France de 12 à 24 internes par promotion. Leur faible nombre ne permet pas aujourd'hui de couvrir les besoins en soins à l'hôpital comme en ville, ni de proposer une externalisation de leur formation en ambulatoire pour préfigurer leur exercice futur. Par ailleurs, cette nécessité d'enrichir la formation des internes par le passage en libéral est plébiscitée par 90% des 3/4 des jeunes rhumatologues en formation en Ile-de-France, formation pourtant prévue depuis plusieurs années sur les maquettes de formation, mais impossible à organiser aujourd'hui, tant la population d'internes est sous-calibrée, ne couvrant déjà pas les besoins hospitaliers - le coordonnateur de la spécialité est formel (dernier contact sur le sujet le 30/9/22), et comme cela doit se décliner en régions.

Nous avons aujourd'hui, chacun d'entre nous, une responsabilité qui a dépassé le stade du constat et de l'alerte. Après le diagnostic, il faut mettre en place une stratégie thérapeutique, voire préventive.

**Dr Valérie Briole**  
Rhumatologue,  
Présidente de l'URPS  
médecins libéraux  
Ile-de-France

**Pr Pascal Claudepierre**  
Rhumatologue, PUPH,  
Coordonnateur du DES de  
rhumatologie Ile-de-France

**Françoise Alliot-Launois**  
Présidente de l'Association  
française de lutte  
antirhumatisme

**Pr Francis Berenbaum**  
Rhumatologue,  
Président de la Commission  
régionale Ile-de-France de la  
rhumatologie

**Pr Pascal Richette**  
Rhumatologue,  
Président de la Collégiale de  
rhumatologie d'Ile-de-France

### À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Ile-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : [www.urms-med-idf.org](http://www.urms-med-idf.org)

[www.soignereniledefrance.org](http://www.soignereniledefrance.org)

# VOUS VOULEZ VOUS INSTALLER ?

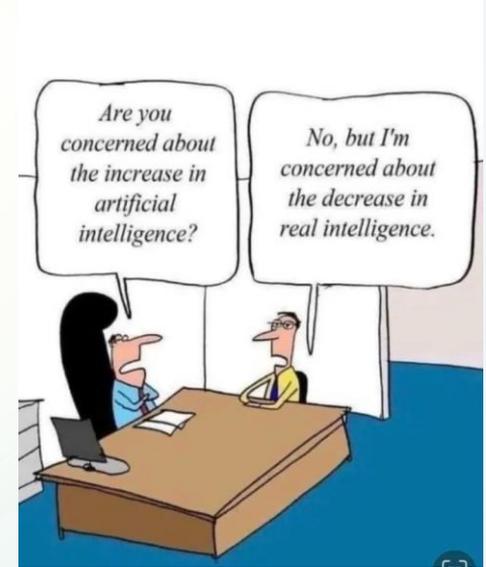
- **Choix du lieu** : trouver un local professionnel, aux normes PMR
- **Choix du mode d'exercice** : seul, cabinet de groupe, MSP
- **Vous hésitez, vous avez besoin de conseils** : PLAI (Conseil départemental de l'Ordre des médecins/URPS/CPAM/ARS/ +/- Ville).

# LE CDOM

- **Si vous êtes déjà inscrit-e**, prévenir le Conseil de l'Ordre de la date et du lieu prévu de votre installation, afin que celle-ci soit enregistrée.
- **Si vous n'êtes pas inscrit-e**, demandez votre inscription (au moins 2 mois à l'avance de votre projet)
  - Questionnaire à remplir soigneusement (il engage votre responsabilité)
  - Réception par un conseiller rapporteur
  - Inscription finalisée lors de la session mensuelle du CDOM
- **Si vous êtes inscrit dans un autre CDOM**, vous devez
  - Signaler votre départ au CDOM d'origine
  - Demander votre inscription au CDOM où vous vous installez

# INSCRIPTION ET RECONNAISSANCE

- Une fois inscrit au CDOM vous disposez de votre numéro RPPS qui ouvre directement, par le Conseil de l'Ordre, votre reconnaissance auprès de:
  - la CPAM
  - la CARMF
  - l'URSSAF
- Tous vos actes seront ainsi authentifiés.



# INSCRIPTION ET RECONNAISSANCE

- Votre inscription au Conseil de l'Ordre vous permet aussi, par le site de l'ASIP santé, d'obtenir votre carte professionnelle de santé dite CPS qui elle aussi vous suivra tout au long de votre carrière.
- Vous pourrez créer une e-CPS utilisable lors de vos déplacements sur votre téléphone portable.

# ASSURANCES

- RCP
- Assurance du local
- Prévoyance/Perte d'exploitation (attention aux mentions d'exclusion, grossesse, risque psychiatrique.....)

# ASSURANCES

- Vous devez assurer vos locaux notamment pour la perte d'exploitation
- Vous pouvez prendre une assurance en cas de maladie qui vous permet de compenser les pertes journalières, que les indemnités de la CARMF, qui débutent à 3 jours de votre arrêt de travail, ne suffiront pas à combler.
- Faites jouer la concurrence

# INSCRIPTION ET RECONNAISSANCE

- Vous devez souscrire à une RCP c'est-à-dire votre assurance professionnelle auprès des structures connues dans le domaine de la santé :
  - MACSF
  - la Médicale de France, etc...

mais aussi d'autres compagnies d'assurances et vous faites jouer la concurrence, son coût est dépendant de votre type d'activité suite à un questionnaire.

Elle est obligatoire pour les libéraux, fortement recommandée pour les salariés!

# BANQUES

- Vous ouvrez 2 comptes, dans la banque que vous aurez choisie, ou 2 différentes:
  - Un compte professionnel sur lequel vous mensualiserez votre URSSAF et la CARMF
  - Un compte personnel dans lequel, chaque mois, vous vous virerez une part de vos gains professionnels, au début 50% de votre revenu brut puis plus..., et vous mensualiserez vos impôts !

# Un compte professionnel

- Vous y déposerez vos chèques et la gestion par carte bleue de vos actes techniques et/ou médicaux.
- Vous n'aurez pas à vous préoccuper de vos prélèvements obligatoires
- Vous récupérerez largement de quoi vivre.

# CONTRATS

- Bail
- Association
- SCM
- SCI
- Contrats de mode d'exercices ....
- Tout contrat signé « Docteur » vous engage personnellement, et doit être transmis à votre CDOM.
- Faire relire avant signature ++++ (juriste de l'Ordre ou avocat personnel)

# CONTRATS

- Tous ces contrats types se trouvent sur le site du CNOM et/ou celui du département.
- Vous devez vous associer qu'avec des Professionnels de Santé règlementés (avec un Ordre) ou des psychologues.
- Toutes les autres « activités » paramédicales, le CNOM vous impose de bien différencier leurs locaux des vôtres mais aussi les parcours des patients

# ATTENTION

- Si installation en secteur 2, surtout *ne pas avoir exercé* au préalable en secteur 1 !!!
- Téléconsultation : ne doit pas dépasser 20% des consultations actuellement (Avenant 9 CNOM)

# INSTALLATION : PLAQUE

- Il vous faut acquérir une plaque professionnelle mentionnant votre nom et votre activité à l'extérieur du bâtiment.
- Si accord de la co-propriété
- Vérifier mentions légales sur les ordonnances et les plaques sur le site du CNOM
- On vous conseille de bien préciser tous les sites distincts dans lesquels vous pourriez être amenés à intervenir

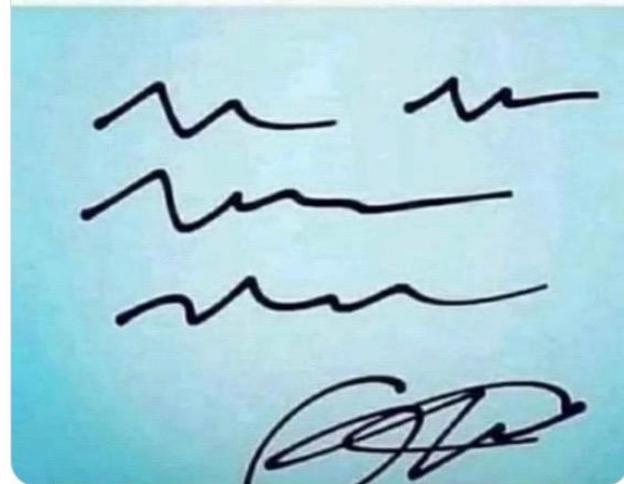
# LOGICIELS

- Vous devez, de préférence, acquérir un logiciel médical : ils sont nombreux Mac ou PC
- Tous sont agréés avec une ligne sécurisée qui vous permet d'utiliser la carte vitale et de télétransmettre.
- Prendre un contrat pour un boitier lecteur de carte vitale et CB auprès de Cartes et Services

# LOGICIELS

- Ces logiciels médicaux ont l'avantage de Vous fournir :
- Dossier Médical
- Comptabilité
- Transmission si nécessaire
- Autres fonctions
- Compatibilité en cas de travail de groupe, ou pour le forfait structure (s'il y a lieu).
- Ne pas hésiter à tester avant achat !!!

Je suis allé chez mon médecin.  
Je crois qu'il m'a prescrit des  
vacances à la mer !



# AIDES A L'INSTALLATION

- ARS
- CPAM
- Région
- Sous conditions restrictives  
(secteur 1 ou 2 Optam, zonage, contreparties....)

« Voyez-vous dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche: il faut les créer, et les solutions les suivent. »

Antoine de Saint-Exupéry, Vol de nuit.



# COMMENT ? EN MSP

- 1 - Soit vous décidez de créer une maison de santé pluridisciplinaire.
  - En particulier si vous décidez d'acheter des locaux sachez que l'URPS peut, avec la CPAM, vous accompagner dans votre financement à la fois d'achat mais aussi de mise en conformité des locaux, architecte etc.
  - Les sommes proposées sont conséquentes et cumulatives avec des conditions tout à fait acceptables.

# MSP

- Vous pouvez vous installer n'importe où, mais prenez contact avec le CDOM si doute.
- Vous devez créer un contrat, que vous enverrez au CDOM pour validation, qui vous reliera à vos collègues, et peut-être aussi un contrat de SCM = société civile de moyens.
- Vous pouvez appeler David Bresson qui travaille pour l'URPS IdF au numéro suivant : 07 64 59 96 74  
ou [david.bresson@urps-med-idf.org](mailto:david.bresson@urps-med-idf.org)

# AUTRES FRAIS

- Secrétariat :
  - Sur place (cabinet de groupe) : fonction d'accueil, prise de RDV, surveillance... Mais frais importants
  - Plate-forme téléphonique : prise de RDV, messages, +/- régulation
  - Plate-forme internet
- Assistant médical
- Expert comptable
- +/- Avocat (contrats, contentieux), parfois nécessaire en dehors de la RCP.

# INSTALLATION SEUL MEDECIN

## 2 - Soit vous vous installez seul médecin:

- Vous préférez la campagne, être tranquille
- Souvent dans des petites communes en vous rapprochant du maire de la ville que vous aurez choisie.
- Il est possible que le maire puisse tout faire pour vous aider, combler vos désirs, comme l'installation dans des îles !



# UN CABINET A VOTRE IMAGE

- Point d'eau, toilettes (attention PMR)
- Aménagement PMR (accès fauteuil roulant, mais aussi mal voyant....)
- Ameublement / Aménagement : Vous devez vous sentir bien dans un cabinet où vous allez passer une grande partie de votre journée.
- Matériel médical : sites spécialisés, mutualisation des achats, accès à Metro....

# STATIONNEMENT/DEPLACEMENT

- Difficultés variant selon le lieu d'installation.
- Négociations avec certaines villes : carte de professionnel de santé sédentaire, carte de soins à domicile selon nombre de visites....
- Possibilité de stationner sur livraison en pointillé 30 mn avec disque horodateur.
- Pas de dérogation/couloirs bus



# FMC

- Une obligation (CSP, recertification)
- Mais aussi un plaisir : retrouver les autres médecins, partage d'expérience avec différentes générations, opportunités
- Parfois rémunérée (pour le moment)

# CONCLUSIONS

1 - SOYEZ CONFIANTS, ON VOUS ATTEND PARTOUT

2 - LE LIBÉRAL C'EST LA LIBERTÉ du choix de votre pratique, de vos horaires

3 - ON GAGNE BIEN SA VIE, et vous choisissez votre temps de travail

4 - POUR TOUTES QUESTIONS, APPELEZ VOS « VIEUX COLLÈGUES » et vos CONSEILLERS ORDINAUX, départemental ou régional, nous sommes là pour vous aider

5 – LA MÉDECINE EST UN ENGAGEMENT ENVERS LES AUTRES

« Je n'ai jamais pensé aux conséquences de rater un shoot important... quand vous pensez aux conséquences vous pensez toujours à un résultat négatif. »

Michael Jordan



« C'est tellement rare, c'est tellement improbable, c'est tellement miraculeux que c'est peut-être ça la civilisation et la culture. Rencontrer quelqu'un qui écoute »,  
Michel Serres

